

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 308

Artikel: Jura : réveil civique ou aliénation collective?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura: réveil civique ou aliénation collective?

Préoccupée par des questions d'intendance, la Suisse ne se soucie guère de ce qui se passe actuellement dans le Jura. Jouant les Ponce Pilate, les hautes autorités fédérales, comme d'ailleurs celles des cantons, veulent ignorer l'importance politique pour la Suisse du plébiscite jurassien du 16 mars. Et pourtant...

Des appels ont été lancés à des personnalités de notre pays pour des missions de bons offices dans le Jura, des plaintes ont été adressées au Conseil fédéral pour signaler la gravité de la situation dans le Jura. Rien ? Aucune réaction ? Si ! le contrôle des registres électoraux...

Les Jurassiens savent aujourd'hui qu'ils ne doivent rien attendre de l'officialité helvétique. Est-ce la peur de déplaire à la Berne cantonale ? Est-ce une absence d'imagination politique ? Est-ce plus prosaïquement un manque de générosité et de sens de la justice ?

On ne doit pas, dans ces conditions, s'étonner de l'opinion qu'ont les Jurassiens de la Confédération; on ne devrait en outre pas être outragé lorsqu'ils disent tout haut leur sentiment.

Un climat politique tendu

S'adressant essentiellement aux « paumés » de la société moderne (les femmes, les ouvriers des branches en déclin, les agriculteurs de montagne), s'appuyant sur une masse peu ou pas politisée, Force dite démocratique a donné le ton d'une campagne de peur, de rogne et de haine, semant la discorde dans les familles, dans les sociétés, dans les entreprises, dans les églises même.

Le mouvement pro-bernois a créé, en quelques mois, un véritable climat de « guerre civile ». Appelant réveil civique, la montée du sectarisme et de l'intolérance, les antiséparatistes tentent de faire régner une terreur qui rappelle étrangement un passé pas très lointain. Tout, dans le vocabulaire (« redressement national, contamination des

saines populations, chasse à la vermine séparatiste », etc.) comme dans les comportements (boy-cottage de commerçants, dénonciation des « intellectuels traîtres et des journalistes vendus », atteintes à la propriété, et, tout récemment, plastification d'une imprimerie) évoque la montée du fascisme d'entre-deux-guerres. Tout... même la crise économique.

Après le 16 mars, le Jura-Sud sera « politiquement mûr » pour les aventures d'une quelconque Action Nationale.

Les forces en présence

Du côté pro-bernois, on trouve aussi tout ce que le Jura-Sud produit de plus réactionnaire, notamment l'UDC et les socialistes de droite (tendance bernoise). Animée par la peur du lendemain, par la crainte maladive des Jurassiens du nord, la masse pro-bernoise (sinon tout simplement bernoise) jette toutes ses forces dans le combat dont l'enjeu n'est plus, rappelons-le, comme le 23 juin dernier, la création ou non d'un nouveau canton helvétique (il s'agit pour les habitants du Jura-Sud de dire s'ils entendent rester Jurassiens à part entière ou s'ils préfèrent devenir Bernois... momentanément francophones).

En face, les mouvements jurassiens sont d'accord sur le mot d'ordre « Non à l'éclatement du Jura ! ». Ce « non » unitaire recouvre cependant quelques nuances utiles à connaître. Pour le Rassemblement Jurassien, il s'agit d'empêcher qu'une partie du Jura ne reste bernoise; la Troisième Force, fidèle à ses principes, s'oppose fermement à l'éclatement du Jura et démontre, à l'aide d'intéressants dossiers, les conséquences dramatiques d'une telle issue; le mouvement Jura-Sud autonome, qui a lancé une initiative constitutionnelle visant à permettre la création d'un demi-canton, estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en passant par le canton du Jura; la génération montante, sous la dénomination de Jeunesse-Sud, fait enfin campagne sur le thème « Jura je t'aime et pour que tu n'éclates pas, je vote non ».

Pronostics

Les forces autonomistes rencontrent de nombreuses difficultés dans la campagne :

- impossibilité presque absolue de tenir des conférences publiques à cause des menaces et des refus d'accorder des salles,
- difficultés pour faire parvenir l'information écrite jusqu'aux citoyens, car l'acheminement des imprimés n'est plus garanti, ni par la poste, ni par les messageries,
- pressions sur les fonctionnaires et sur les salariés,
- menaces et insultes quotidiennes, souvent anonymes.

(...) « *Alors que doivent faire les socialistes jurassiens ? Laisser les autres modeler à leur guise ce nouvel Etat et attendre gentiment le Grand Soir ? L'attitude de ceux qui, aujourd'hui, ont pris l'initiative de donner un nouveau porte-voix aux socialistes jurassiens est différente. « Il faut aller à l'idéal et comprendre le réel » écrivait Jaurès. Cette maxime sera la nôtre ! » Un vide est ainsi comblé à point nommé : un mensuel socialiste est né au Jura, « Le Peuple jurassien » (politique suisse et jurassienne, dossier, nouvelles de la gauche dans le monde, vie des sections et interview-express). Abonnement auprès de E. Beuret, rue des Chênes, 2800 Delémont.*

Malgré cela, et peut-être grâce à cela, les mouvements autonomistes semblent gagner du terrain dans les trois districts du Sud auprès d'une partie de l'électorat encore allergique aux moyens totalitaires. Une telle avance devrait révéler que l'idée d'unité du Jura rencontre tout de même un écho dans bien des milieux qui ont voté « non » lors du premier plébiscite.

Dans le district de Moutier, les pro-Bernois sont inquiets de l'évolution de la situation (évolution confirmée par un sondage d'opinion effectué un mois avant le scrutin fatidique).

Le destin du Jura est aujourd'hui tracé. En effet, le Jurâ, avec au minimum les six districts romands (plusieurs observateurs l'ont affirmé) sera tôt ou tard un nouveau canton suisse.

Dans le district de Moutier se joue donc, non pas l'avenir du Jura, mais le calendrier du rattachement des districts restés bernois au canton d'ores et déjà créé.

ANNEXE

L'enjeu de la langue

Si la campagne pour la votation du 16 mars prochain est beaucoup plus « dure » et passionnelle que la précédente, un certain nombre de documents ont cependant vu le jour qui laissent apparaître au grand jour des informations capitales, et qui doivent intéresser la Suisse romande tout entière.

Tel cet état de la situation linguistique dans le Jura romand (recensement fédéral de 1970) publié par l'Association romande pour la défense de la

La progression autonomiste ne sera peut-être pas suffisante pour renverser les résultats du 23 juin dans les districts de La Neuveville et de Courteulary, mais l'importante minorité — encore renforcée — qui se manifestera lors du scrutin du 16 mars démontrera que le brûlot jurassien va menacer de plus en plus la paix bernoise et la paix confédérale.

langue française dans un opuscule intitulé « Menace sur la frontière des langues » (1975).

Points de repère de base. Population totale : Jura-Nord, 67 608 habitants; Jura-Sud, 58 486; soit 126 094 habitants, dont 17 692 étrangers (14 %) (sans la ville de Moutier, qui pourrait se joindre au canton du Jura, les francophones du Jura-Sud, c'est-à-dire ceux qui sont recensés de langue française, représenteraient 4,1 % de la population totale bernoise si le Jura-Sud restait partie intégrante du canton de Berne — la proportion régulière des Romands établis dans l'ancien canton, en diminution régulière, atteint à peine 4,6 % de la population totale).

RESSORTISSANTS SUISSES

	Total	Français	%	Allemand	%	Italiens et autres	%
Porrentruy	23 140	21 294	92	1 666	7,2	180	0,8
Delémont	23 430	20 384	87	2 864	12,2	182	0,8
Fr.-Montagnes	7 719	6 963	90,2	708	9,2	48	0,6
Moutier-Nord	4 988	4 452	89,3	525	10,5	11	0,2
	59 277	53 093	89,6	5 763	9,7	421	0,7
Courteulary	22 351	17 533	78,4	4 465	20	353	1,6
La Neuveville	4 932	3 612	73,2	1 254	25,4	66	1,4
Moutier-Sud ¹	21 842	17 936	82,1	3 633	16,6	273	1,3
	49 125	39 081	79,6	9 352	19	692	1,4

¹ La ville de Moutier, comprise ici dans Moutier-Sud, compte 7 090 habitants, dont 6 085 de langue française (85,8 %), 895 de langue allemande (12,6 %) et 110 autres (1,6 %).

Un parallèle qui fonde l'inquiétude des défenseurs du français dans le Jura (qui mettent également le doigt sur le danger d'un déséquilibre encore plus marqué entre la Suisse allemande et la Suisse française) :

Le précédent romanche

— « La minorité romanche des Grisons représentait 29 % de la population cantonale lors du recensement fédéral de 1960. Dix ans plus tard, elle est tombée à 23,4 %, et son sort est scellé aux yeux de tous les observateurs. Il arrivera un jour où l'allemand aura gagné toutes les communes, les parlers rhéto-romanches n'étant plus connus que des spécialistes. »

Et le raisonnement qui sert de conclusion à un vote négatif le 16 mars :

« Le principe de la territorialité des langues, appliqué à bien plaisir ici ou là, voire invoqué par le Tribunal fédéral dans son arrêt sur l'ouverture d'une école française à Zurich, n'est pas réellement consacré par le droit suisse. Il n'est admis ni dans le canton des Grisons, où le peuple romanche est d'ores et déjà condamné à la germanisation, ni sur le plateau (Fribourg) où l'on constate une poussée de l'allemand.

Une sécurité aléatoire

» Ce principe, qui constitue plus un « modus vivendi » qu'une règle de droit, n'est donc pas à même de garantir au Jura-Sud la pérennité de sa culture française. Il ne saurait être un rempart juridique, car aucune norme contraignante n'existe sur le plan fédéral. Et fût-il inscrit dans la Constitution cantonale que cela ne serait pas une assurance durable, car le peuple bernois souverain (majoritaire à 95 %) pourra toujours, selon sa conception du moment, modifier l'ordre constitutionnel au profit de la langue allemande. »